



Burkina Faso
Assemblée Nationale



**TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION
D'UN PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU
PARLEMENT DU BURKINA FASO -PSDP-(2004-2014)
ET D'UN PROGRAMME D'ACTIIONS PRIORITAIRES
-PAP- (2004 –2005)**

PLAN DES TDRs

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

III- PRODUITS ATTENDUS DE LA MISSION

IV- EXECUTION DE LA MISSION

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La démocratie et la bonne gouvernance sont aujourd'hui des conditions essentielles à la création d'un environnement social, économique et politique qui permettent à une société d'évoluer vers la paix, la cohésion, la stabilité, le progrès économique et social. La démocratie permet un débat qui aide à établir un consensus sur les fonctions essentielles de l'Etat et favorise le plein épanouissement des citoyens auxquels sont reconnues des libertés toujours plus grandes et la transparence dans la gestion de la chose publique.

Le parlement, organe législatif et représentatif des populations par excellence, est au cœur de la démocratie en ce sens que les parlementaires, mandataires des populations, doivent non seulement veiller au vote des lois qui traduisent les aspirations et besoins essentiels de ceux-ci, mais aussi veiller à la bonne gestion de la chose publique par le truchement du consentement de l'impôt et du contrôle de l'action gouvernementale. De plus, le Parlement est, de nos jours, le lieu du véritable débat démocratique, le lieu où toutes les sensibilités de la société peuvent s'exprimer au nom de l'intérêt commun.

Pour l'exercice de toutes ces fonctions, l'existence des Parlements régulièrement élus, disposant de pouvoirs réels et de moyens suffisants et jouant effectivement son rôle, est indispensable afin d'atteindre l'équilibre qui doit exister au sein de chaque régime politique et de permettre ainsi l'épanouissement de la démocratie.

Au Burkina Faso, l'Assemblée nationale a connu trois périodes :

- ▶ la période coloniale avec l'institution du Conseil général de Haute-Volta en 1948. L'institution qui tenait lieu d'Assemblée nationale a fonctionné sans interruption jusqu'en 1960 .
- ▶ la période allant de 1960, date de l'indépendance au premier semestre de 1992. Cette dernière période est marquée par une instabilité politique consécutive à la succession de coups d'Etat qui ont installé différents régimes d'exception entre 1966 et 1991. La survenance de tels régimes a toujours été fatale à l'Assemblée nationale qui fût à maintes reprises dissoute. Il en a été ainsi après les événements du 3 janvier 1966 et les coups d'Etat du 8 février 1974 et du 25 novembre 1980. A partir de cette date l'institution parlementaire entra en hibernation forcée compte tenu de la succession de régimes d'exception (CSP I et II, CNR, Front populaire) ;
- ▶ La période depuis l'avènement de la 4^{ème} République en 1991 à nos jours, trois législatures se sont succédées sans interruption. Si les deux premières législatures ont permis de renouer avec la vie parlementaire, elles n'en demeurent pas moins marquées par une majorité écrasante d'un parti politique. La troisième législature par contre, est caractérisée par un pluralisme salué par tous les acteurs politiques et les partenaires au développement. Ainsi au cours de ces différentes législatures l'Assemblée nationale a réussi son ancrage institutionnel et démocratique.

Toutefois, il demeure des défis majeurs pour le parlement qui sont les suivants :

- La nécessité d'une meilleure implication politique des différentes parties prenantes (partis politiques, gouvernement, autres institutions, société civile, partenaires techniques et financiers) à la vie du parlement afin d'œuvrer à renforcer un pouvoir législatif assumant ses fonctions conformément au principe de la séparation des pouvoirs ;
- Les mauvaises perceptions ou la méconnaissance des populations du travail parlementaire et les difficultés de dialogue et d'interaction du parlement avec la société civile y compris les médias ;
- La faible participation des femmes dans la vie politique et leur faible représentation au sein du parlement ;
- La faiblesse des ressources humaines, matérielles et techniques ou professionnelles pour assumer normalement les fonctions législatives et de contrôle de l'action gouvernemental avec toute l'efficacité requise ;
- L'accès insuffisant aux NTIC et leur utilisation dans le travail parlementaire ;
- La rareté de l'expertise parlementaire et l'insuffisance d'experts et d'assistants parlementaires ;
- L'absence et l'inadéquation des infrastructures immobilières, les installations et équipements appropriées intégrant la modernisation de l'administration parlementaire, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Eu égard à l'engagement du pays sur de grands chantiers de développement orientés par les politiques et stratégies nationales et internationales, la 3^{ème} législature entend apporter sa contribution à l'édification de la démocratie et au développement humain durable à travers la promotion de la bonne gouvernance. La démocratie nécessite en effet des efforts constants et de la détermination pour pouvoir s'épanouir durablement. Les contextes politique, social et économique burkinabé n'échappent pas à ces exigences d'efforts soutenus.

C'est pourquoi, au cours de l'année 2003, le Parlement du Burkina Faso, en collaboration avec le PNUD, a exécuté un projet de renforcement des capacités de dialogue du parlement sur les stratégies et politiques de développement qui a eu pour objectifs de contribuer à renforcer les capacités techniques et de dialogue du parlement et de l'administration parlementaire et de faciliter la création d'un espace de dialogue et de partenariat entre les parlementaires et la société civile.

La mise en œuvre de ce projet (BKF/003/001/A/MT) depuis le 19 juin 2003 a permis une sensibilisation des acteurs politiques et ceux de la société civile et des partenaires techniques et financiers (PTF) par rapport à la place et au rôle de l'Assemblée nationale dans le paysage institutionnel et dans le développement du Burkina Faso.

L'Assemblée nationale et l'Etat du Burkina Faso sont convaincus que le parlement bien qu'étant élu pour un mandat de cinq (5) ans, doit avoir une vision à court, moyen et long terme pour consolider ses missions constitutionnelles et la démocratie au Burkina Faso afin d'être plus proche des populations.

L'existence d'une Assemblée nationale n'est pas suffisante en soi. Il faut que celle-ci joue effectivement son rôle. C'est pourquoi le développement des capacités du parlement à jouer son rôle doit être inscrit dans une vision à court, moyen et long terme ; cette vision doit être partagée avec l'ensemble des acteurs de la vie démocratique et les PTF. C'est ce qui justifie que l'Assemblée nationale décide d'élaborer un Plan Stratégique de Développement du Parlement (PSDP 2004-2014) pour une période de dix ans (2004-2014) et un Programme d'Actions Prioritaires de deux ans (PAP 2004-2005).

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif Global

L'objectif global de la mission est d'élaborer un PSDP pour une période de dix ans soit de 2004 à 2014 et d'un PAP pour une période de deux ans soit 2004 à 2005.

Le PSDP sera élaboré pour améliorer les prestations du parlement du Burkina Faso en relevant les défis majeurs ci-dessus mentionnés, afin de lui permettre à l'horizon 2014 d'être une institution parlementaire apte à contribuer efficacement à la consolidation de la démocratie et la promotion de la bonne gouvernance ;

Le PAP sera élaboré en tenant compte des orientations définies pour la présente mandature par le Président de l'Assemblée nationale et des résultats obtenus dans le cadre du projet de renforcement des capacités techniques et de dialogue du parlement ; en rappel ces orientations sont les suivantes : (i) promouvoir la démocratie parlementaire pour mieux contribuer à l'enracinement d'une véritable culture démocratique ; (ii) renforcer la souveraineté du parlement, conformément à ses attributions et prérogatives constitutionnelles de législation et de contrôle de l'action gouvernementale ; (iii) soigner l'image, la mission, la responsabilité du député dans l'opinion et auprès de l'électorat ; (iv) inscrire la diplomatie parlementaire dans le cadre du renforcement de la coopération parlementaire bilatérale et multilatérale ; (v) renforcer la contribution de l'Assemblée au processus de construction communautaire régionale et africaine ; (vi) engager l'administration parlementaire dans la quête de l'excellence pour une meilleure production législative.

Le PSDP et le PAP seront élaborés en tenant compte des attentes ci-après :

1. Renforcer les capacités d'organisation et de modernisation du parlement ;
2. Renforcer les capacités du parlement dans l'exercice efficace de ses fonctions législatives et de contrôle de l'action gouvernementale ;
3. Renforcer le parlement pour un meilleur exercice de sa fonction de représentation à travers une communication appropriée avec les citoyens et en aidant les citoyens à mieux interagir avec le parlement ;

4. Aider le parlement à mobiliser et organiser de façon optimale toutes les ressources internes et externes ainsi que la volonté politique requise afin de mieux renforcer son pouvoir institutionnel, organisationnel et technique ;

2.2 Objectifs Spécifiques

Au titre des objectifs spécifiques la mission devra aboutir à un PSDP comprenant entre autres :

- (i) un bilan de l'existant consistant en un analyse en profondeur des forces et faiblesses actuelles du parlement ainsi que l'identification de leurs sources ;
- (ii) un noyau d'objectifs stratégiques à atteindre au cours de la période décennale ;
- (iii) les solutions préconisées, notamment les activités à mettre en œuvre ;
- (iv) les moyens de mise en œuvre ;
- (v) une stratégie de mobilisation des partenaires ;
- (vi) un mécanisme de suivi-évaluation ;
- (vii) la mission devra établir des priorités dans les actions à mettre en œuvre pour un meilleur exercice du travail parlementaire, notamment en élaborant un Programme d'Actions Prioritaires pour la période 2004-2005 et en définissant une stratégie de mobilisation optimale des Partenaires Techniques et Financiers du Parlement.

III- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la mission sont : 1) un PSDP 2004-2014 et 2) un PAP 2004-2005

3.1 Le PSDP 2004-2014

Le PSDP devra faire une analyse de la situation actuelle et des activités en cours, proposer une stratégie d'intervention prioritaire, un cadre logique ainsi qu'un plan d'action et un budget prévisionnel des grandes actions sur dix ans.

Le document traduira sur la période de 10 ans, les objectifs de développement pour lever les défis majeurs que rencontre le parlement.

Il définira les priorités dans la réalisation des objectifs fixés conformément aux besoins de développement au plan institutionnel et organisationnel de même que des capacités techniques et professionnelles des parlementaires et de l'administration parlementaire.

Les besoins devront être clairement exprimés et s'articuler avec les priorités définies de façon à assurer au parlement une meilleur mise en œuvre de son rôle et de ses fonctions.

Le PSDP sera également un instrument qui servira de base au parlement pour la mobilisation des ressources propres et celles des partenaires techniques et financiers. Aussi, doit-il définir une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources.

Il devra prendre en compte les dimensions suivantes nécessaires pour le développement du parlement :

1. Les missions officielles ainsi que les engagements internationaux de l'institution et des ambitions de l'Etat burkinabé pour le parlement
2. Une stratégie appropriée de mobilisation optimale des Partenaires Techniques et Financiers du Parlement.
3. Les questions constitutionnelles, institutionnelles et organisationnelles de la vie parlementaire y compris les relations avec les autres institutions de la république ;
4. Le renforcement des capacités des parlementaires et du personnel de l'Administration parlementaire ciblé sur leur fonctions, rôles, responsabilités et compétences techniques ;
5. Les mesures de développement institutionnel et de modernisation des entités internes du parlement, des méthodes et procédures de travail ;
6. Les initiatives pour l'égalité de genre conformément au principe du pluralisme, dans l'objectif de parvenir à l'équilibre entre les genres au sein du parlement, d'intégrer la dimension genre dans le travail parlementaire ;
7. Le dialogue et le partenariat avec la société civile y compris les médias en vue d'ouvrir le parlement aux citoyens ;
8. Le renforcement des groupes politiques représentés au parlement ;
9. Le renforcement des capacités des parlementaires pour l'adoption de politiques, de mécanismes de dialogue, d'analyse et d'évaluation des politiques et stratégies de développement ;
10. L'éducation civique et la sensibilisation des citoyens sur les missions et le rôle du parlement ainsi que sur les droits et devoirs de citoyens.

3.2 Le PAP 2004-2005

L'élaboration du Programme d'actions prioritaires 2004-2005 devra prendre comme fondements essentiels d'une part les orientations définies par le Président de l'Assemblée nationale pour la présente législature et d'autre part les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités de dialogue du parlement sur les stratégies et politiques de développement.

IV EXECUTION DE LA MISSION

Pour l'exécution de la mission, l'Assemblée Nationale en partenariat avec le PNUD a mis en place un groupe de travail composé ainsi qu'il suit :

- Une équipe de sept (7) experts cinq (5) de l'Assemblée Nationale et deux (2) personnes ressources du PNUD.

- Un consultant international
- Un consultant national
- Un consultant national expert en NTIC

4.1 Prestations et profil de l'équipe d'expert

L'équipe d'experts a pour mission de superviser toutes les phases d'exécution de la mission. A ce titre elle tient des réunions pour examiner et adopter avant soumission au Président de l'Assemblée Nationale, tous les projets de documents produits sur la base des présents TDRs de la mission par les consultants. L'équipe d'experts devra faciliter le travail des consultants et est responsable du suivi de l'exécution de la mission selon le planning établi.

Les membres de l'équipe d'experts doivent avoir une expérience sur les programmes et projets concernant les Parlements en l'occurrence, l'expérience de collaboration dans le cadre du projet de renforcement des capacités de dialogue du Parlement dans les stratégies et politiques de développement dans le but de consolider les acquis;

4.2 Tâches et Profil des consultants

Sur la base des présents TDRs de la mission, le consultant international et national ont pour tâches d'élaborer des projets de: (i) Plan Stratégique de Développement du Parlement (PSDP 2004-2014 et (ii) Programme d'Actions Prioritaires PAP (2004-2005) du Parlement à partir des objectifs à court terme du PSDP et des orientations de la présente législature.

Les consultants international et national sont de niveau universitaire et doivent être des spécialistes des questions institutionnelles notamment parlementaire et de la gouvernance démocratique. Ils doivent avoir les qualifications suivantes :

- ◇ Diplôme universitaire du niveau maîtrise ou équivalent au minimum en Droit, Sciences Politiques, Administration Publique , Sociologie;
- ◇ Expertises dans les domaines de la gouvernance démocratique ;
- ◇ Expériences spécifiques dans l'appui aux Parlements de pays en développement engagés dans la consolidation de leur processus démocratique ;
- ◇ Large expérience sur les questions relatives aux cadres juridiques / institutionnels des parlements ;
- ◇ Des expériences concrètes pour la prise en compte des questions de genre et participation politique constitueront un critère essentiel ;
- ◇ Expérience avec le PNUD dans l'appui aux Parlements serait un avantage comparatif.

Le consultant national expert en NTIC est un spécialiste de haut niveau ayant une maîtrise de la problématique et des enjeux des NTIC dans le cadre du travail parlementaire. Il a pour mission essentielle d'apporter un appui logistique et informatique aux travaux de la

mission en vue d'un meilleur traitement des informations et la capitalisation des expériences du projet de renforcement des capacités de dialogue du parlement sur les stratégies et politiques de développement. Il pourra également contribuer à une meilleure prise en compte des questions NTIC tant dans le PSDP que le PAP.

A cet effet, l'expérience de l'expert NTIC dans le cadre du projet de renforcement des capacités de dialogue du parlement sur les stratégies et politiques de développement présente des avantages comparatifs du point de vue de la continuité et de la consolidation des acquis.

4.2 Méthodologie de travail de la mission

Le travail est fait à partir des expériences et des acquis antérieurs du projet BKF, d'une recherche documentaire et entretiens avec des structures et les acteurs concernés ;

Les projets de PDSP et de PAP sont soumis à l'appréciation du Bureau de l'Assemblée Nationale.

4.3 Moyens de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Les consultants proposeront à l'équipe des experts un programme de travail et un mécanisme de suivi et de revue à mi parcours de la mission.

4.4 Les bénéficiaires de la mission

Les bénéficiaires du PDSP et du PAP sont l'ETAT du Burkina Faso , les parlementaires, l'administration parlementaire et les populations.

4.6 Chronogramme de travail de la mission

-9 juillet 2004	= Dépôt des TDRs révisée chez le Président de l'Assemblée Nationale ;
-9 juillet au 14 juillet 2004	= Recrutement des consultants (PNUD)
-15 juillet 2004	= Début des travaux de l'équipe des experts et des consultants
-10 Août	= Fin des travaux de l'équipe des experts et des consultants
-15 Août	= Dépôt du PSDP et du PAP

4.7 Financement de la mission

- AN (Experts de l'Assemblée nationale, appui logistique)
- PNUD).